

COMITE HYGIENE, SECURITE et CONDITIONS DE TRAVAIL – Séance en formation élargie du 1^{er} février 2021
Relevé de conclusions

Points soumis à consultation			
Objet	Observations	Votes	Avis exprimé
Crise sanitaire Covid-19	<p><u>Organisation pédagogique des étudiants : reprise des enseignements</u></p> <p>Présentation du plan d'actions de reprise des enseignements entrant en vigueur à compter du 8 février 2021, en application de la circulaire ministérielle du MESRI en date du 21 janvier 2021 :</p> <p>Les modalités organisationnelles précédemment mises en place sont maintenues ; elles sont complétées des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mise en place de TP et TD n'est plus soumise à une autorisation préalable du Rectorat, - la possibilité d'accueil en présentiel des étudiants tous niveaux confondus dans la limite de 20 % des capacités d'accueil global laissée à l'appréciation des composantes au regard des spécificités de chacune (hors BU qui continuent à pouvoir accueillir les étudiants en 1/2 jauge sur rendez-vous) ; un recensement des étudiants présents sur site sera fait hebdomadairement par les composantes et transmis à la Direction Générale des Services, - les enseignements (y compris la pratique sportive ouvrant droit à ECTS même en espace clos), les examens et les concours peuvent avoir lieu au-delà de 18h00. <p>Une communication globale du plan d'actions sera faite sur le site internet de l'Université et à destination des directions des composantes.</p> <p>La distanciation de 1 mètre avec port du masque et de 2 mètres sans port du masque a été précisée dans le Décret n° 2021-76 du 27 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020. Il est toutefois rappelé que le port du masque reste obligatoire dans l'enceinte et aux abords de l'université.</p>	<p><u>Votes des personnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour</u> : 3 SNPTE, 3 UNSA, 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0 <p><u>Votes des étudiants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour</u> : 2 Pause, 1 Uni - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0 	<p>Vote à l'unanimité des voix exprimées</p>

	<p><u>Dépistage collectif des étudiants à la COVID-19 par test antigénique</u></p> <p>Le protocole est défini par le Service Santé Universitaire (SSU) placé sous la direction du Dr Rosalie Vang.</p> <p>Ce protocole définit le cadre selon lequel les campagnes de dépistage collectif sous forme de tests antigéniques « TROD » (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) seront réalisés (éligibilité des personnes à tester, modalités et conditions de mise en œuvre, les personnes autorisées à réaliser les prélèvements...). Il est mis en place en collaboration avec les services du CHU Dupuytren et l'ARS.</p>	<p><u>Vote des personnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour</u> : 3 SNPTES, 3 UNSA, 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0 <p><u>Votes des étudiants</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour</u> : 2 Pause, 1 Uni - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0 	Vote à l'unanimité des voix exprimées
	<p><u>Dépistage collectif des personnels à la COVID-19 par test antigénique</u></p> <p>Au vu de la situation en Limousin permettant le maintien des tests PCR auprès des laboratoires de manière fluide et bien organisée ainsi que de la disponibilité des tests antigéniques auprès des pharmaciens et médecins traitants, le médecin du travail et les personnels continuent de s'adresser aux laboratoires ou auprès des pharmacies.</p>	<p><u>Vote des personnels</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour</u> : 3 SNPTES, 3 UNSA, 2 FSU, 1 FO - <u>Contre</u> : 0 - <u>Abstention</u> : 0 	Vote à l'unanimité des voix exprimées

